

BIEUJAC - ST PARDON DE CONQUES

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Séance du mardi 06 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 06 février, à 19h15, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bieujac, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Etaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, Président
M. PAING Jean Baptiste, Vice-président
M. DUCASSE Philippe, membre titulaire
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire
M. BLANGERO Gilbert, membre suppléant
M. BOURREL André, membre suppléant
M. MANGIEU, membre suppléant
M. GUERRERO Benoît, membre suppléant
M. MARTIN, membre suppléant

Etait excusé avec procuration :

Etaient excusés :

M. CHALOUPIN Jean-François, membre suppléant
M. REVUELTA Fabrice, membre suppléant

Secrétaire de séance : Mme BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP

1. Avenir des TAP

M Le Président précise que le Comité de Pilotage s'est réuni avant ce Conseil Syndical et que les parents ainsi que le corps enseignant sont toujours favorables au maintien de la semaine à 4.5 jours.

M Le Président explique qu'après l'entretien avec la Sénatrice, nous savons que les aides seront maintenues pour l'année 2018. Nous allons demander pourquoi Bieujac touche déjà 90€ par enfant tandis que St Pardon n'en touche que 50€.

En ce qui concerne les transports, la Région serait ok pour continuer les trajets actuels sans surcoût pour le SIRP. M PAING alerte sur les transports du mercredi vers les ALSH qui dépendraient de la CDC et non de la Région.

En ce qui concerne les ALSH, ils sont dans l'obligation de prendre nos enfants que ce soit toute la journée ou à la demie journée.

Monsieur Le Président présente un tableau récapitulatif des charges engendrés par les TAP sur les années 2015, 2016 et 2017 ainsi qu'une projection sur 2018,

Coûts des T.A.P

2015		
<i>Fond d'amorçage</i>	<i>Coût</i>	<i>Reste à charge</i>
7 200,00	11 375,08	4 175,08
2016		
<i>Fond d'amorçage</i>	<i>Coût</i>	<i>Reste à charge</i>
6 583,33 €	14 282,32 €	7 698,99 €
2017		
<i>Fond d'amorçage</i>	<i>Coût</i>	<i>Reste à charge</i>
11 286,67 €	15 701,37 €	4 414,70 €
Prévisionnel 2018		
<i>Fond d'amorçage</i>	<i>Coût</i>	<i>Reste à charge</i>
11 500,00 €	17 500,00 €	6 000,00 €

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents, le maintien de la semaine à 4.5 jours.

2. Tableau du Personnel du SIRP

Monsieur le Président présente comme chaque année le tableau du personnel du SIRP au 01 janvier 2018 et demande au Conseil Syndical de bien vouloir l'approuver. Ce tableau est validé à l'unanimité.

Cadres d'emploi	Grades	Effectifs	Temps de travail hebdomadaire
Administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	1	20 H
Technique	Adjoint technique principal 2° classe	1	32.39 H
	Adjoint technique	1	32 H
	Adjoint technique	1	27.61 H
	Adjoint technique	1	6.5 H
	Adjoint technique	1	21 H
Animation	Adjoint d'animation principal 2° classe	1	30.33 H
	Adjoint d'animation	1	31.11 H
	Adjoint d'animation	1	12.11 H

3. Mise en place RIFSEEP

Monsieur le Président présente le nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP ». C'est un nouveau cadre réglementaire imposé qui permet de tenir compte du régime indemnitaire des agents dans le calcul des retraites.

Le Conseil syndical valide cette mise en place au 01 février 2018.

4. Participation de la collectivité au maintien de salaire des agents

Monsieur Le Président explique au Conseil que le SIRP a souscrit un contrat collectif pour le maintien du salaire des agents en cas d'arrêt maladie. Cette cotisation est commune à tous les agents qui ont choisi d'adhérer et est prélevée tous les mois sur leur salaire.

Il y aurait une possibilité de participer sur cette cotisation en passant par des contrats labélisés propres à chaque agent.

M PAING souhaiterait que nous passions au moins sur une option 2 qui prendrait en charge en cas d'invalidité.

M MANGIEU et M DUMENIL doivent rencontrer Mme CHAMPAGNE qui travaille pour la MNT afin d'avoir des précisions.

Le Conseil reporte donc cette délibération.

FIN DE LA SEANCE à 20h50